

DANS CE CADRE

Académie :	Session :	
Examen ou concours :	Série* :	
Spécialité/option :	Repère de l'épreuve :	
Épreuve/sous-épreuve :		
NOM		
<small>(en majuscule, suivi s'il y a lieu, du nom d'épouse)</small>		
Prénoms :	n° du candidat <input style="width: 150px;" type="text"/>	
Né(e) le :	<small>( le numéro est celui qui figure sur la convocation ou liste d'appel)</small>	
Examen :	Série* :	
Spécialité/option :		
Repère de l'épreuve :		
Épreuve/sous-épreuve :		
<table border="1" style="width: 100%; height: 50px;"> <tr> <td style="text-align: center;"><b>Note / 20</b></td> </tr> </table>	<b>Note / 20</b>	Appréciation du correcteur ( uniquement s'il s'agit d'un examen )
<b>Note / 20</b>		
<b>Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer sa provenance.</b>		

NE RIEN ÉCRIRE

1 ) Un jeune de 25 ans travaille depuis le 10 janvier 2002. Il a signé un C. D. D. de 12 mois et son contrat arrive à terme le 09 janvier 2003. Satisfait de son travail, son employeur lui propose un C.D.I.

1.1 Citer deux intérêts, pour ce jeune, de signer un C.D. I.

- .....
- .....

Il signe le nouveau contrat le 08 janvier et pourra ainsi continuer à travailler dans la même entreprise qui compte actuellement 80 salariés. Les élections des délégués du personnel vont avoir lieu le 10 février 2003. Il souhaite présenter sa candidature.

Analyser le document ci-dessous, puis répondre aux questions.

LES DELEGUES DU PERSONNEL		
Nombre de salariés dans l'entreprise	Nombre minimum de titulaires	Nombre minimum de suppléants
11-25	1	1
26-49	2	2
50-74	2	2
75-99	3	3
100-124	4	4
Mise en place	Obligation à partir de 11 salariés	
Elections	Tous les 2 ans.	
Electeurs	Sont électeurs tous les salariés, français et étrangers d'au moins 16 ans et ayant 3 mois de présence dans l'entreprise.	
Candidats	Sont éligibles tous les salariés français et étrangers âgés de 18 ans accomplis et qui travaillent dans l'entreprise depuis au moins 1 an	

Code examen :	<b>BREVET D'ETUDES PROFESSIONNELLES SECTEURS SECONDAIRE ET TERTIAIRE</b>	Session 2003
Epreuve : <b>VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE</b>		
Durée : 30 min	Coefficient : 1	<b>SUJET</b>
		S 1/5

NE RIEN ECRIRE DANS CETTE PARTIE

**1.2** Indiquer s'il remplit les conditions nécessaires pour présenter sa candidature. Justifier votre réponse.

.....  
.....  
.....

**1.3** Relever le nombre minimum de délégués titulaires dans cette entreprise.

.....

**1.4** Indiquer le rôle des délégués du personnel.

.....  
.....  
.....

**2)** Des actions « information santé » sont organisées par le médecin du travail de l'entreprise.  
Il assiste à un débat sur l'alcoolisme.

**2.1** Citer deux conséquences sur le **plan professionnel** liées à la consommation d'alcool.

- .....
- .....

Code examen :	<b>BREVET D'ETUDES PROFESSIONNELLES SECTEURS SECONDAIRE ET TERTIAIRE</b>	Epreuve : <b>V. S. P.</b>	S.2003	S 2/5
---------------	--	---------------------------	--------	-------

NE RIEN ECRIRE DANS CETTE PARTIE

**2.2** Compléter le tableau suivant en indiquant deux effets immédiats et deux effets à long terme sur chacun des appareils ou systèmes présentés ci-dessous :

Appareil ou Système	Effets immédiats	Effets à long terme
<b>Système nerveux</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• .....</li><li>• .....</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• .....</li><li>• .....</li></ul>
<b>Appareil digestif</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• .....</li><li>• .....</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• .....</li><li>• .....</li></ul>

**2.3** L'alcool est souvent responsable d'accidents de la route tout particulièrement le samedi soir.  
Proposer deux mesures de prévention pour éviter ce type d'accident.

- .....
- .....

**2.4** Préciser le taux d'alcoolémie autorisé par la loi lors de la conduite d'un véhicule.

.....

NE RIEN ECRIRE DANS CETTE PARTIE

3 )

### Pollution : menaces sur la santé

SELON la Société française de santé publique (SFSP), près de 1100 personnes meurent prématurément tous les ans dans les grandes villes françaises des effets de la pollution de l'air. Le document estime à 5700 par ailleurs le nombre des hospitalisations « annuelles pour affections respiratoires attribuables à la pollution d'origine automobile ».

Dans le domaine sensible de la pollution de l'air, « qui d'année en année change de visage », note l'ASPA à Strasbourg, et de ses effets sur la santé, les études épidémiologiques ne sont pas encore légion. L'une d'entre elles, a conclu à une mortalité cardio-vasculaire prématurée, du fait de la pollution de l'air.

Les résultats des analyses sont publiés régulièrement depuis le début de 1990 dans la presse régionale, sous la forme d'un indice de qualité de l'air, basé sur deux polluants, le dioxyde de soufre et les oxydes d'azote.

Comme la pollution de l'air, « change de visage », l'ASPA va améliorer son système d'information, en y intégrant « une nouvelle donne : l'ozone ». L'émergence de cette « pollution observée par beau temps chaud et ensoleillé a conduit, rappelle l'ASPA à Strasbourg, à l'adoption d'une directive européenne sur l'ozone le 21 septembre 1992. Cette directive prévoit entre autres l'obligation d'une information de la population » en cas de

dépassement de 180 microgrammes par mètre cube sur une heure, « voire la mise en place d'une alerte », en cas de dépassement de 360 microgrammes/m<sup>3</sup>.

Pour autant, cela n'empêche pas les mesures de lutte, qui sont du ressort des villes ou des agglomérations urbaines. Particulièrement sensibilisée à ce problème, la Communauté urbaine de Strasbourg lance des recommandations aux personnes sensibles (insuffisants respiratoires, asthmatiques, nourrissons, personnes âgées), ainsi qu'aux sportifs à l'activité extérieure intense.

*L'ALSACE – 13 juin 1996*

A l'aide du texte ci-dessus et de vos connaissances, répondre aux questions suivantes.

**3.1** Relever deux conséquences de la pollution sur l'organisme.

- .....
- .....

Code examen :	<b>BREVET D'ETUDES PROFESSIONNELLES</b> SECTEURS SECONDAIRE ET TERTIAIRE	Epreuve : <b>V. S. P.</b>	S.2003	S 4/5
---------------	---	---------------------------	--------	-------

NE RIEN ECRIRE DANS CETTE PARTIE

**3.2** Indiquer quatre catégories de personnes les plus sensibles à la pollution de l'air.

- .....
- .....
- .....
- .....

**3.3** Nommer deux polluants de l'air.

- .....
- .....

**3.4** Citer deux sources de pollution de l'air.

- .....
- .....

**3.5** Enumérer quatre mesures préventives permettant de limiter la pollution de l'air.

- .....
- .....
- .....
- .....